



# Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 271-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester,

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 7 février 2022 le règlement 271-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux. Ce code contient les valeurs, les obligations ainsi que les balises, qui permettent à chaque membre du conseil d'orienter leur conduite, d'assumer leurs responsabilités et de bien remplir leur rôle en tant qu'élu municipal.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, situé au 61-A, rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture, ou sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : [www.st-nazaire.ca](http://www.st-nazaire.ca)

Joanie Bolduc Pelchat

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Donné à Saint-Nazaire, le 10 février 2022